

15ème législature

Question N° : 44399	De Mme Sonia Krimi (La République en Marche - Manche)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > lieux de privation de liberté	Tête d'analyse > Statut des surveillants pénitentiaires	Analyse > Statut des surveillants pénitentiaires.
Question publiée au JO le : 22/02/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Sonia Krimi appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice au sujet de l'évolution des statuts des surveillants pénitentiaires, avec notamment la fusion des grades de Surveillant et Brigadier. Elle a été interpellée par plusieurs syndicats de sa circonscription qui ont fait état de leur mécontentement, après les annonces de M. le ministre. En effet, les syndicats pointent du doigt le « peu de moyens » financiers alloués à cette réforme. Ils affirment par ailleurs que la grille indiciaire a été décidée sans concertation et regrettent l'absence de dialogue. Enfin, tous ont fait part de leur souhait d'une meilleure reconnaissance de la profession, notamment de passer en catégorie B de la fonction publique. Mme la députée connaît les engagements de M. le ministre et salue son travail pour améliorer le statut et les conditions de travail des surveillants pénitentiaires. Elle souhaite ainsi savoir ce que le ministre prévoit afin de trouver un accord avec les différents syndicats de la profession.